

Économie

Maudet demande à Berne d'aider les indépendants

Le conseiller d'État et les associations patronales veulent les mêmes mesures de soutien que celles destinées aux entreprises

Éric Budry

L'opération «Covid-19: Pour une aide d'urgence aux indépendant-e-s et aux PME!» prend la forme d'une initiative symbolique consultable en ligne (<https://survie-independants-pme.inilab.pro>). Elle vise à faire pression sur le Conseil fédéral afin qu'il étende les mesures de soutien financier aux nombreux indépendants du pays qui, pour l'heure, en ont été exclus parce qu'ils ne seraient pas directement touchés par les effets économiques du coronavirus.

L'initiative demande également de relever le plafond d'aides octroyées sous forme de RHT (chômage partiel) aux dirigeants de PME au niveau du plafond du gain maximum assuré par l'assurance chômage. Pour l'heure, le gain déterminant forfaitaire as-

suré se monte à 3320 francs au maximum, ce qui représente un dédommagement réel mensuel de 2656 francs (80% de 3320 francs).

Lancée par le Département du développement économique, l'action est menée conjointement par l'État, la **Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIG)**, la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE) et la Fédération des entreprises romandes Genève (FER). «Il est primordial que la Confédération étende l'allocation perte de gain à tous les indépendants, c'est pourquoi nous devons nous unir», commente Pierre Maudet, le patron du Développement économique.

Les entrepreneurs indépendants représentent une part importante de l'économie puisqu'ils sont près de 600 000 en Suisse. Si une bonne partie d'entre eux ne bénéficient pas des aides, c'est parce que la Confédération a expressément répertorié dans l'ordonnance fédérale Covid-19 les indépendants et PME qui y avaient droit. Les autres sont supposés ne pas être touchés directement par le confinement. Ce qui semble tout de même difficile.

«Cette interprétation est arbitraire», juge APRÈS-GE. Un avis partagé par le Département du

développement économique. «L'interprétation de l'ordonnance est beaucoup trop restrictive pour sauvegarder l'activité de celles et ceux qui expriment pourtant le fondement de notre prospérité, explique un communiqué. C'est justement parce que tous ces indépendants et ces entreprises constituent un tissu économique aux fils imbriqués qu'ils sont tous touchés par le confinement.»

«Il est primordial que la Confédération étende l'allocation perte de gain à tous les indépendants»

Pierre Maudet Conseiller d'État responsable du Développement économique

Outre la demande d'extension des allocations perte de gain à tous les indépendants, l'opération vise aussi à revoir à la hausse les indemnités que peuvent recevoir les dirigeants des PME en cas de chômage partiel, la fameuse RHT

(réduction de l'horaire de travail). Ces patrons sont en effet dans ce cas moins bien indemnisés que les salariés en raison du plafonnement de l'aide.

«Il faut relever ce plafond d'aide accordé aux dirigeants des PME», martèle Blaise Matthey, le directeur général de la FER. C'est également indispensable pour **Vincent Subilia**, le directeur général de la CCIG: «Les PME sont la colonne vertébrale de notre économie. Il est vital de les préserver.»

On ne sait pas si l'initiative symbolique genevoise portera ses fruits et quand, mais, en attendant, le Conseil d'État a pris lundi une nouvelle mesure d'allègement financier pour les indépendants locataires de logements subventionnés. Il s'agit d'une remise totale de la surtaxe dont certains doivent s'acquitter en raison d'un revenu trop élevé pour ce type de logements. La mesure ne concerne pas les salariés.

Les indépendants concernés peuvent en faire la demande, exclusivement par mail, à l'Office cantonal du logement, à l'adresse info-locataires@etat.ge.ch. L'allègement est accordé pour avril, mais pourrait durer plus longtemps si les mesures sanitaires devaient être prolongées.